



**CONSEIL NATIONAL
DU TRAVAIL**

**CONSEIL CENTRAL DE
L'ECONOMIE**

AVIS N° 1.693

CCE 2009-1091 DEF
CCR 10

Séance commune des Conseils du mardi 14 juillet 2009

AVIS CONCERNANT LA THEMATIQUE DES EMPLOIS VERTS

2.352-1

Avis concernant la thématique des emplois verts

Table des matières

14.07.2009	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
1. Saisine	- 2 -
2. Avis	- 5 -
2.1. Contexte	- 5 -
2.2. Facts & figures	- 7 -
2.3. Données manquantes	- 19 -
2.4. Canevas de travail	- 19 -
Annexe : Bonnes pratiques	- 25 -

1. Saisine

Le 21 octobre 2008, le Conseil central de l'Economie et le Conseil national du Travail ont été saisis, par Madame MILQUET, Ministre de l'Emploi et de l'égalité des chances, d'une demande d'avis relative aux emplois verts. Ladite demande était formulée de la façon suivante :

« L'une des priorités en matière d'emploi de la Note de Politique générale porte sur les « nouveaux besoins du siècle », en particulier l'impératif d' « adapter notre stratégie d'emploi aux nouveaux défis écologiques ».

« La Commission européenne, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement ou encore l'OIT ont commencé à identifier les défis mais aussi les opportunités que ces emplois verts représentent.

« De leur côté, les partenaires sociaux ont déjà remis des avis sur l'efficacité énergétique dans le secteur du logement et plus récemment, le transport qui contiennent des pistes de réflexions intéressantes. Cependant, ainsi que le rappelle l'OIT, j'estime que la discussion ne doit pas être uniquement cantonnée aux secteurs énergétiques et liés à la production de matières premières, au recyclage et à la construction même s'il peut s'agir d'une première priorité en matière d' « Alliance Emploi-Environnement ». En effet, « une conception plus large des 'emplois verts' peut inclure tous les nouveaux emplois dans un secteur dont l'empreinte écologique est inférieure à la moyenne, qui contribue à l'amélioration des performances globales, même si ce n'est que d'une façon marginale.(...) Plutôt que de remplacer les emplois existants par des emplois verts complètement différents, c'est le contenu des emplois, la façon dont on travaille, et les aptitudes des travailleurs qui vont devoir changer »¹.

« En ma qualité de Ministre de l'Emploi, je souhaiterais que les partenaires sociaux explorent les conditions propices à l'émergence des emplois verts et qu'ils se penchent sur les questions relatives aux restructurations (secteurs qui, en Belgique, profiteront/souffriront de l'adaptation au défi climatique et nombre d'emplois concernés); aux nouvelles compétences requises et partant, les besoins en termes de formation continue (rôle des conventions collectives et des entités fédérées voire du fédéral); aux éventuelles répercussions en termes de santé/sécurité (étant donné que les nouveaux « travailleurs verts » peuvent être confrontés à des risques nouveaux); aux pénuries d'emploi dans les filières vertes.

« Je vous saurai également gré d'investiguer comment la stratégie de Lisbonne post-2010 peut soutenir les emplois verts (et quelle articulation avec la Stratégie européenne en faveur du Développement durable) et si cela nécessiterait le cas échéant, une modification des critères et principes organisant les fonds structurels dont la programmation actuelle se terminera en 2013. Les différents plans d'action européens (PME propres et innovantes ; écotecnologies ; production et consommation durables...) sont-ils suffisamment cohérents que pour stimuler les emplois verts ? D'autres politiques sectorielles belges ou européennes devraient-elles être ajustées (aides d'Etat, commerce extérieur,...) ? Dans le court/moyen terme, le Fonds européen d'Ajustement à la Mondialisation entré en vigueur en janvier 2007 pourrait-il accorder une plus grande importance à ce thème et cela requerrait-il des amendements au Règlement y relatif ?

¹ OIT, Les défis mondiaux du développement durable : Stratégies en faveur des emplois verts, Note d'information pour la conférence des ministres du travail et de l'emploi, mai 2008.

« Afin de préparer au mieux vos travaux, une demi-journée d'étude préparée conjointement avec le CNT et le CCE pourrait être consacrée dans vos bâtiments à ce vaste thème. En ouverture de celle-ci, un représentant de la Commission européenne expliquerait les intentions de la Commission en la matière. Un expert de l'OCDE, du Programme des Nations Unies pour l'Environnement ou de l'OIT y ferait une intervention générale et communiquerait des exemples de bonnes pratiques. Les Communautés et les Régions feraient ensuite état de leurs expériences en matière d'emplois verts. Vous rendriez comptes des activités déjà entreprises au sein du CNT et du CCE. S'ensuivrait une séance de discussion avec la salle. Je clôturerais la demi-journée sur l'importance de vos travaux.

« En effet, votre contribution dont je souhaiterais disposer pour la fin janvier sera particulièrement utile dans la mesure où les emplois verts seront une priorité de la Présidence belge de L'UE au cours du second semestre 2010. Je suis également convaincue que votre avis trouvera écho dans la conférence conjointe avec l'OIT sur le travail décent et dans le Sommet mondial de l'environnement, de l'énergie et du climat dont le gouvernement propose l'organisation à Bruxelles en 2010. »

Les travaux des Conseils se sont ouverts, le 18 décembre 2008, par une demi-journée d'études donnant la parole aux spécialistes des questions liées aux emplois verts :

- le Bureau international du travail y a présenté les principales conclusions de l'étude « Emplois verts: Pour un travail décent dans un monde durable, à faibles émissions de carbone » (PNUE, BIT, OIE, CSI), ainsi que les recommandations politiques et les perspectives internationales concernant la problématique émergente des emplois verts.
- la Commission européenne y a exposé ses analyses, ses plans d'actions, les défis et opportunités qui s'ouvrent pour les différents secteurs européens avec le développement des emplois verts, ainsi que les possibilités de soutien aux emplois verts que pourrait offrir la Stratégie de Lisbonne post-2010.
- les trois Régions y ont ensuite fait état des efforts qu'elles déployaient en la matière.
- enfin, les interlocuteurs sociaux y ont souligné les principaux enjeux de cette problématique, notamment au travers d'expériences de terrain.

La sous-commission mixte « Emplois verts », chargée de la demande d'avis susmentionnée s'est ensuite réunie les 27 janvier, 16 février, 11 mars 7 avril, 7 mai, 27 mai et 24 juillet 2009.

Le projet d'avis élaboré sur la base de ces réunions a ensuite été soumis à l'assemblée plénière commune des Conseils du 14 juillet 2009, qui a rendu l'avis suivant.

2. Avis

2.1. Contexte

La nature de la demande d'avis relative aux emplois verts inscrit d'emblée cette problématique dans le contexte particulier de la Stratégie de Lisbonne post 2010 et de la présidence belge à l'Union européenne en 2010.

Pour rappel, la stratégie dite « de Lisbonne » dessine la politique économique européenne pour la période comprise entre 2000 et 2010. Son objectif, qui a subi quelques modifications depuis 2000, est que l'Union européenne devienne d'ici 2010, « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande, cohésion sociale, dans le respect de l'environnement ».

Actuellement, l'Europe prépare et trace la stratégie de Lisbonne de l'après-2010, année qui revêt une importance particulière pour la Belgique car elle sera également l'année du semestre de la présidence belge à l'Union européenne.

A ce propos, dans un récent avis², les Conseils estimaient que « le débat initié au niveau européen sur les emplois verts revêtira d'évidence une grande importance pour établir l'équilibre entre les volets économique, social, environnemental et de l'emploi de la stratégie de Lisbonne » et que « la Présidence belge devrait être l'occasion de lancer un débat en profondeur sur la manière dont on pourrait développer au plan européen les synergies et les interactions positives entre les piliers économique, social, environnemental et de l'emploi de la stratégie de Lisbonne ».

Les Conseils soutiennent en effet l'idée que la problématique des emplois verts fait partie intégrante de la stratégie visant à instaurer une société à basses émissions de carbone et, en particulier, de la stratégie de « Lisbonne post 2010 » qui tend à « transformer l'Union européenne en une économie plus innovante, basée sur la connaissance et faiblement intensive en carbone [afin qu'elle] retrouve le sentier de la croissance, de l'emploi, de la cohésion sociale et des préoccupations environnementales»³.

² Avis commun du Conseil central de l'Economie et du Conseil national du Travail sur la Présidence belge de l'Union européenne en 2010 (1er avril 2009, doc. CCE 2009-561 DEF).

³ ibidem

C'est pour cette raison qu'ils rappelaient notamment aussi « l'importance de la contribution que les technologies environnementales et les normes élevées en matière d'environnement au niveau européen sont susceptibles d'apporter à une stratégie de compétitivité performante et équilibrée. [Ils demandaient] dès lors un soutien plus net aux éco-technologies et aux innovations éco-efficaces »⁴.

Dans le même ordre d'idées, enfin, les Conseils soutiennent la stratégie européenne pour l'emploi qui « encourage les Etats membres à mener des politiques de l'emploi qui répondent aux défis communs imposés notamment par la mondialisation des échanges commerciaux, par l'évolution démographique et par les nouveaux défis environnementaux »⁵.

Les Conseils tiennent d'emblée à faire savoir qu'ils s'inscrivent résolument dans la démarche volontariste du gouvernement dont la demande d'avis susmentionnée esquisse les grandes lignes et qui consiste à adapter la stratégie d'emploi aux nouveaux besoins du siècle dont les défis écologiques - énergétiques, climatiques et environnementaux - constituent les problématiques les plus déterminantes. Dans cette perspective, les Conseils se déclarent résolument prêts à prendre leurs responsabilités face à la dynamique de changement structurel de l'économie et à explorer les conditions propices à l'émergence d'emplois verts.

Ils sont toutefois conscients qu'il s'agit là d'un mouvement d'ampleur historique lequel, partant, exige, de leur part comme de la part de tous les acteurs concernés, un investissement de travail considérable et de longue haleine qui doit évoluer dans le long terme. Le présent avis doit donc être regardé comme un premier pas. Il consiste essentiellement à établir un état des lieux et, à la lumière de ce constat, à préciser ensuite, sur cette base, un canevas de travail pour le futur. Pour ce faire, les Conseils soulignent qu'ils ont bénéficié, à leur demande, de la collaboration étroite du Bureau fédéral du Plan. Dans un deuxième temps, les interlocuteurs sociaux mettront tout en œuvre pour émettre, pour la fin novembre 2009, un deuxième avis reflétant les conclusions de leurs débats sur les thèmes mentionnés au point 2.4.3 du présent document.

⁴ ibidem

⁵ Ibidem

2.2. Facts & figures

Les Conseils soulignent le fait que les emplois verts constituent une problématique émergente qui, à ce titre, fait l'objet d'une littérature en pleine évolution. Ils précisent dès lors que les éléments rassemblés ci-dessous proviennent d'une série forcément incomplète et non-exhaustive d'études et de documents de référence.

Compte tenu de cette prémisse, les Conseils constatent que l'emploi vert, concept multisectoriel, est une notion qui demeure imprécise ; ils relèvent d'ailleurs qu'il existe, dans la littérature, plusieurs définitions et approches du concept d'emploi vert :

- La définition utilisée par l'OCDE et Eurostat (en ce qui concerne les activités environnementales) est la suivante : « *The environmental goods and service industry consists of activities which produce goods and services to measure, prevent, limit, minimise or correct environmental damage to water, air and soil, as well as problems related to waste, noise and ecosystems. This includes cleaner technologies, products and services that reduce environmental risk and minimize pollution and resource use.* »
- Selon l'OIT⁶, des éléments importants pour déterminer si un emploi peut être qualifié de vert, sont le contenu des emplois, la manière de travailler, le dialogue social, les conditions de travail, les aptitudes des travailleurs qui sont mobilisés, etc. Néanmoins l'attention portée à ces éléments d'ordre social rapproche la notion d'emploi vert de celle d'emploi durable et ne permet dès lors pas totalement d'en saisir l'essence. L'OIT⁷ définit pour sa part le concept des emplois verts comme un concept « *qui englobe tous les nouveaux emplois dans un secteur dont l'empreinte écologique est inférieure à la moyenne, qui contribue à l'amélioration des performances globales, même si ce n'est que d'une façon marginale* ». Par ailleurs, « *plutôt que remplacer les emplois existants par des emplois verts complètement différents, c'est le contenu des emplois, la façon dont on travaille, et les aptitudes des travailleurs qui vont devoir changer* »⁸.
- Dans sa demande d'avis du 21 octobre 2008, la Ministre MILQUET se rallie à la manière dont l'OIT définit les emplois verts ci-dessus.

⁶ Source: OIT, Les défis mondiaux du développement durable : stratégies en faveur des emplois verts, Note d'information pour la conférence des ministres du travail et de l'emploi du 11 au 13 mai 2008 à Niigata (Japon).

⁷Source : ibidem.

⁸ Source: ibidem.

2.2.1. Au niveau mondial

Selon l'Organisation Internationale du Travail, 100 millions d'emplois verts seraient actuellement déjà comptabilisés au niveau mondial⁹. La nécessité incontournable de poursuivre, d'élargir et d'intensifier la politique climatique et environnementale représente donc logiquement un grand potentiel de créations d'emplois ; les études consultées parlent volontiers, à cet égard, de millions d'emplois nouveaux à l'échelle de la planète.

Il faut cependant noter que ces politiques et les causes qui les rendent nécessaires sont et seront à l'avenir aussi la cause de la suppression d'un nombre non négligeable d'emplois existants, en particulier, dans certains secteurs comme la production d'électricité, l'agriculture, le tourisme. Par ailleurs les auteurs des études consultées mettent l'accent sur le fait que les emplois que génèrent et généreront demain les politiques de lutte contre le réchauffement planétaire risquent d'être pour partie des emplois « rebutants, dangereux et difficiles », notamment dans des branches d'activités comme l'agriculture et le recyclage.¹⁰

D'une manière tout à fait générale, il importe donc, d'évidence, de considérer l'apport prévu d'une réduction de l'empreinte écologique à l'emploi comme un solde positif de destructions et de créations de postes de travail, l'émergence d'un système de production et d'échange plus écologique comportant, en termes d'emplois, certes, des promesses, mais aussi des risques. Ce solde positif pourrait par ailleurs s'expliquer par le fait qu'un montant investi dans les emplois verts crée plus d'emplois que le même montant investi dans des emplois traditionnels.¹¹

Les secteurs où se concentreront, au niveau mondial, les emplois verts seront vraisemblablement les suivants : la fourniture d'énergie y compris les énergies renouvelables, le bâtiment et les travaux publics, principalement via l'amélioration de leur efficacité énergétique, les services environnementaux, les transports, l'agriculture et la foresterie, notamment en raison d'un recours accru à la biomasse, les industries lourdes modernisées écologiquement, les filières de recyclage et de réutilisation, les pêcheries¹².

⁹ Source : ibidem.

¹⁰ Source : étude PNUE/BIT/OIE/CSI intitulée « Emplois verts : pour un travail décent dans un monde durable, à faibles émissions de carbone »

¹¹ Source : ibidem.

¹² Source : ibidem.

Selon l'Organisation internationale du Travail¹³, le marché des produits et services écologiques devrait doubler d'ici 2020 et atteindre 2.740 milliards de dollars (contre 1,370 milliards en 2006). Quelques estimations chiffrées plus précises peuvent être mentionnées à ce propos. Les énergies renouvelables, qui occuperaient actuellement (estimations pour 2006) 2,3 millions de travailleurs, devraient employer, à l'horizon 2030 cette fois, quelque 20 millions de personnes dont 2,1 millions dans l'éolien, 6,3 millions dans le solaire thermique et 12 millions dans l'agriculture et l'industrie liées aux biocarburants. L'amélioration des performances énergétiques des bâtiments devrait, à l'avenir (horizon non défini), créer 2 à 3,5 millions d'emplois supplémentaires dans le secteur de la construction qui employait en 2006 quelque 111 millions de travailleurs. Il n'existe apparemment guère d'évaluation chiffrée pour le secteur de la gestion des déchets, mais la hausse des prix des matières premières et des produits de base devrait normalement gonfler l'emploi dans les filières du recyclage et de la réutilisation.¹⁴

2.2.2. Au niveau européen

Etat des lieux

Selon Ernst&Young¹⁵, les données sur les éco-industries¹⁶ dans l'Union européenne ne sont pas très récentes ; elles restent également incomplètes pour la plupart des secteurs.

En prix constants, le poids des éco-industries dans l'EU-15 a augmenté de 7% entre 1999 et 2004. Si les taux de croissance de la plupart des marchés éco-industriels ont été marqués au cours des années récentes, il faut toutefois distinguer les marchés traditionnels comme l'alimentation en eau ou la récolte des déchets qui, portés par une demande de besoins essentiels, sont de plus en plus matures, des marchés récents qui sont essentiellement fondés sur les besoins d'investissements générés par de nouvelles politiques environnementales et de nouvelles contraintes légales¹⁷.

¹³Source: ibidem.

¹⁴ Source : ibidem.

¹⁵ Source : étude Ernst & Young intitulée « Eco-industry, its size, employment, perspectives and barriers to growth in an enlarged EU », 2006.

¹⁶ Ernst & Young reprend la définition de l'OCDE pour laquelle es éco-industries sont des "activities which produce goods and services to measure, prevent, limit, minimize or correct environmental damage to water, air and soil, as well as problems related to waste, noise and eco-systems. This includes technologies, products and services that reduce environmental risk and minimize pollution and resources."

¹⁷ Source : étude Ernst & Young intitulée « Eco-industry, its size, employment, perspectives and barriers to growth in an enlarged EU », 2006.

En Europe, l'investissement en capital-risque dans les technologies dites propres était de 1,4 milliard en 2007 contre 0,3 milliard en 2003. A titre de comparaison, ces chiffres sont respectivement de 4 milliards d'euros et de 0,9 milliard d'euros aux Etats-Unis¹⁸.

Actuellement, le poids économique des éco-industries dans l'Europe des 25 est estimé par Ernst & Young à quelque 227 milliards d'euros, soit 2,3% du PIB européen, dont 214 milliards d'euros pour l'EU-15. Le poids économique des éco-industries en 2004 est divisé de la manière suivante : 144,9 milliards d'euros pour la gestion de la pollution, soit 64% du chiffre d'affaires total et 81,8 milliards d'euros pour la gestion des ressources, soit 36% du chiffre d'affaires total. Le chiffre d'affaires des éco-industries par habitant varie en fonction des pays ; il s'échelonne de 69 euros pour la Lituanie à 1.635 euros pour le Danemark¹⁹.

La France et l'Allemagne couvraient ensemble 49% du total du marché des éco-industries en 2004. L'Angleterre, l'Italie et les Pays-Bas représentent ensemble 24% des dépenses totales de l'EU. Les dix nouveaux Etats-membres ne représentent que 5,7% des dépenses totales de l'EU, dont la moitié pour la seule Pologne²⁰.

Du point de vue du commerce international, les exportations des éco-industries de l'UE-25 sont estimées à 13 milliards d'euros et les importations à 11,1 milliards d'euros. Près de 60% de ces flux commerciaux s'opèrent à l'intérieur des frontières de l'UE-25²¹. Les trois marchés nationaux les plus importants, à savoir l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni, sont tous exportateurs nets de biens et services provenant de l'éco-industrie. Ces trois pays totalisent 55% du commerce éco-industriel de l'Union²².

Les entreprises européennes d'éco-industrie sont leaders dans une série de marchés comme la gestion des déchets, la gestion de l'eau et des eaux usées, la production d'énergie renouvelable. L'éco-industrie européenne est donc présente à la fois sur des marchés traditionnels comme la gestion de l'eau et des déchets, mais également sur des créneaux émergents comme l'éco-construction et les énergies renouvelables²³.

¹⁸ Source : présentation par Monsieur Alexis Gazzo (Ernst & Young) de l'étude Ernst & Young intitulée « Eco-industry, its size, employment, perspectives and barriers to growth in an enlarged EU » à la sous-commission mixte "Emplois verts", le 11 mars 2009.

¹⁹ Source : étude Ernst & Young intitulée « Eco-industry, its size, employment, perspectives and barriers to growth in an enlarged EU », 2006.

²⁰ Source : ibidem.

²¹ Chiffres repris de l'étude Ernst & Young susmentionnée.

²² Source : ibidem.

²³ Source : ibidem.

La structure des éco-industries européennes qui regroupent des groupes internationaux et de nombreuses PME est donc caractérisée par une grande disparité. En raison d'une série d'acquisitions opérées par de grands groupes spécialisés dans l'énergie, la gestion des infrastructures et des équipements d'utilité publique, la construction et l'électronique, le secteur des éco-industries connaît une concentration croissante. Ce phénomène va probablement, comme en atteste l'augmentation de ces stratégies de fusions, se développer à l'avenir et ce, afin de permettre, aux groupes concernés, d'atteindre une taille critique tant en termes de recherche/développement, qu'en termes d'élargissement des marchés²⁴.

Selon Ernst & Young, l'emploi direct et indirect créé par l'éco-industrie représente approximativement 3,4 millions d'équivalents temps plein, soit 1,7% de l'emploi européen total. Environ 2,3 millions d'emplois de ces 3,4 millions concernent les activités de gestion de la pollution – essentiellement les eaux usées et les déchets solides - et 1 million environ, les activités de gestion des ressources. La Commission européenne estime pour sa part que les emplois directs dans le secteur des biens et services environnementaux se situeraient plutôt entre 1 et 1,5% de l'emploi total dans la majorité des pays de l'OCDE et entre 0,4 et 0,3% dans l'Union européenne²⁵.

Perspectives

Le flux d'investissements dans le secteur de l'éco-industrie semble rester élevé malgré la crise actuelle et les perspectives d'avenir pour le marché des éco-industries demeurent, dans la plupart des cas, favorables, principalement sur les marchés nouveaux et émergents, comme les énergies renouvelables et l'éco-construction qui recèlent un potentiel de croissance considérable²⁶.

Ernst & Young estime à cet égard que les nouveaux Etats membres représentent d'importants marchés porteurs qui soutiendront fortement la demande pour les biens et services concernés en raison de l'implémentation progressive de l'acquis communautaire souvent soutenue financièrement, d'ailleurs, par des fonds européens, que ces pays doivent opérer. Les marchés porteurs identifiés dans cette optique sont notamment liés aux contraintes imposées par les objectifs politiques et les stipulations légales aux niveaux national et européen : critères en matière de qualité de l'eau, pourcentage d'électricité à produire à partir de sources renouvelables, etc. Un autre marché porteur a trait aux technologies développées en rapport avec l'émergence de nouveaux segments de marché et de solutions nouvelles : réhabilitation de friches industrielles, suivi des nouveaux polluants, externalisation de processus de surveillance, etc.²⁷.

²⁴ Source : *ibidem*.

²⁵ Source : *ibidem*.

²⁶ Source : présentation par Monsieur Alexis Gazzo (Ernst & Young) de l'étude Ernst & Young intitulée « Eco-industry, its size, employment, perspectives and barriers to growth in an enlarged EU » à la sous-commission mixte « Emplois verts », le 11 mars 2009.

²⁷ Source : étude Ernst & Young intitulée « Eco-industry, its size, employment, perspectives and barriers to growth in an enlarged EU », 2006.

La Commission européenne estime que le changement climatique et les politiques environnementales vont inévitablement modifier la structure du marché du travail à l'avenir ; elle évalue notamment à deux millions le nombre d'emplois verts qui devraient être créés d'ici 2020 dans les secteurs des énergies renouvelables et de la gestion des eaux usées. Selon certains analystes, la lutte pour la réduction des émissions de CO₂ devrait entraîner une augmentation globale de 1,5% du volume de l'emploi au travers d'une redistribution intra et intersectorielle²⁸.

Selon le cabinet Syndex²⁹, certaines tendances semblent se dégager à cet égard :

- L'emploi dans les *industries intensives en énergie* devrait pâtir des politiques climatiques, principalement en raison d'une perte de compétitivité liée aux importations de produits en provenance de pays non soumis aux mêmes contraintes environnementales. L'ampleur de ces pertes d'emplois serait toutefois fonction de l'importance consentie en matière de recherche/développement.
- En dépit d'un risque certain pour les filières automobile et du fret routier, le secteur des *transports* recèlerait un gros potentiel d'emplois verts dans les diverses modalités d'alternatives à la route.
- Le secteur du *bâtiment* et du *logement* présente également un important potentiel en termes d'emplois verts³⁰ par ailleurs non « délocalisables » ; pour être réalisé, ce potentiel nécessite toutefois aussi un effort important du double point de vue de l'innovation et de la formation de la main d'œuvre à la durabilité. L'impact sur l'emploi des investissements de rénovation des logements, afin d'atteindre une consommation énergétique de 50 KWh/m² (facteur 4 ; -75% des émissions) a été estimé par le Bureau Syndex : pour la majorité des pays de l'Europe des 25, si les objectifs Facteur 4 sont réalisés à l'horizon 2030 et 2050, l'emploi engendré sera respectivement de 5.600 à 239.370 ETP/an³¹ et de 5.800 à 130.625 ETP/an, selon la méthode d'estimation et le pays³².

²⁸ Source : European Commission – DG Employment, Social Affairs and Equal Opportunities, The employment dimension of the EU's climate change and energy policy and the transition to a safe and sustainable low-carbon economy. Orientation note for a general discussion (EMCO/21/250608/EN).

²⁹ Source : étude SYNDEX/CES/ISTAS/SDA/Wuppertal Institute intitulée « Changement climatique et emploi. Impact sur l'emploi du changement climatique et des mesures de réduction des émissions de CO₂ dans l'Union européenne à 25 à l'horizon 2030 » + Audition de Messieurs Alain Mestre et Christian Duchesne du cabinet SYNDEX du 9 octobre 2007 au Conseil Central de l'Economie.

³⁰ A titre d'exemple, « l'Alliance pour l'emploi et l'environnement » en Allemagne a permis de créer 85000 années-homme (soit 25.000 emplois) en 2004. Source : Avis complémentaire à l'avis du 21 décembre 2005 relatif à l'efficacité énergétique dans le secteur du logement en Belgique (doc. CCE 2006-422 def. du 19 avril 2006).

³¹ ETP = équivalent temps plein.

³² Lorsqu'on analyse les chiffres, on remarque que les créations d'emplois les plus nombreuses se font à l'horizon 2030 et sont moins nombreuses à l'horizon 2050.

- La *sidérurgie* européenne devrait enregistrer une perte de 80.000 emplois. L'ampleur de ces pertes d'emplois serait toutefois, ici aussi, fonction de l'importance consentie en matière de recherche/développement et d'investissement dans des unités innovantes. Si de tels efforts étaient consentis, 50.000 emplois pourraient, selon certaines sources, être sauvés.
- L'amélioration de l'efficacité énergétique devrait coûter des pertes d'emplois au secteur de *l'électricité*, mais les activités d'exploitation et de maintenance dans le secteur des sources d'énergie renouvelable, d'une part, et les services énergétiques, d'autre part, devraient, par contre, enregistrer la création de nombreux emplois verts. Ce double constat pose la question de la mobilité de la main d'œuvre intra sectorielle.
- L'emploi devrait augmenter dans le secteur du *gaz*, diminuer dans celui du *nucléaire* et diminuer dans le secteur du *charbon*. Le développement plus ou moins rapide de la technologie de capture et de stockage du carbone (CCS) pourrait toutefois moduler sensiblement l'ampleur de cette contraction de l'emploi dans le secteur de la houille.
- Des mesures d'adaptation pourraient aussi avoir d'énormes conséquences sur l'emploi. Par exemple, il faudra une protection supplémentaire des côtes dans certaines régions, afin d'atténuer les effets de l'élévation du niveau de la mer. Il est évident que de telles entreprises influencent l'activité économique et l'emploi. Par exemple, on peut s'attendre à une augmentation de la demande de travailleurs dans la construction et d'ingénieurs civils. Cependant, le capital investi dans des mesures d'adaptation ne sera pas disponible pour d'autres objectifs, ce qui aura également un impact sur l'activité économique et l'emploi. Par conséquent, le bénéfice net en termes d'emploi est ambigu. En ce qui concerne le secteur des assurances, un changement climatique pourrait déboucher sur une augmentation de la demande de produits d'assurance. D'autre part, les assureurs pourraient réagir au risque accru en augmentant les primes et en proposant des contrats assortis de conditions plus dures.

La Commission européenne estime que le potentiel d'emplois verts dans le secteur des biens et services environnementaux n'est actuellement pas pleinement exploité et ce, essentiellement en raison de leur coût : les pratiques non durables restant plus rentables dans une optique de court terme, la résistance des actionnaires et des marchés financiers à investir dans des activités durables génératrices d'emplois verts reste forte et n'est donc pas facile à vaincre³³.

Un autre enjeu majeur est la substituabilité des emplois, laquelle fait, à son tour, de la formation de la main d'œuvre, une question centrale³⁴.

³³ Source: European Commission – DG Employment, Social Affairs and Equal Opportunities, The employment dimension of the EU's climate change and energy policy and the transition to a safe and sustainable low-carbon economy. Orientation note for a general discussion (EMCO/21/250608/EN).

³⁴ Source : *ibidem*.

Dans une communication récente³⁵, la Commission européenne met en avant le potentiel important que pourrait représenter un verdissement de l'économie sur l'emploi, en particulier dans les activités liées à l'énergie, le traitement de l'eau et des déchets, la construction, le transport, l'industrie, l'agriculture et la sylviculture. Toujours selon la Commission européenne, les investissements consentis pour combattre les effets négatifs du changement climatique seront l'occasion de l'émergence de nouveaux marchés et opportunités d'emplois, en particulier dans les secteurs des services environnementaux, les technologies vertes, les énergies renouvelables, le recyclage, la rénovation urbaine et rurale, la conservation de la nature et la préservation du territoire. Certains emplois se verront transformés et réorientés, demandant de la part des travailleurs des compétences et des méthodes de travail spécifiques. Cela demandera des politiques spécifiques en matière de formation afin de prévenir les décalages et les manques de compétences des travailleurs, qui rendraient les investissements verts inutiles.

La DG Enterprise & Industry de la Commission européenne a commandé l'étude « Study on the Competitiveness of the EU eco-industry ». Le rapport final de cette étude, réalisée sous la coordination de Idea Consult³⁶, sera publié en août 2009.

2.2.3. Au niveau national

Le Bureau fédéral du Plan (BfP)

Selon les résultats des comptes environnementaux pour la Belgique étudiés par le Bureau fédéral du Plan (BfP)³⁷, les dépenses nationales en matière de protection de l'environnement sont assurées principalement par les entreprises (63%), et ensuite par les autorités publiques (20%) et les ménages (17%). Le financement de ces dépenses est consenti dans presque les mêmes proportions par les trois acteurs (respectivement 63%, 15% et 22%).

En pourcentage du PIB³⁸, les entreprises belges dépensent 0,53 % du PIB pour la protection de l'environnement, ce qui est supérieur à la moyenne européenne qui est de 0,44% du PIB et aux Pays-Bas (0,41% du PIB).

³⁵ European Commission: "New Skills for New Jobs. Anticipating and matching labour market and skills needs". Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions, adopted on 16 December 2008. Disponible sur le lien <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=568&langId=en>. Extraits des pp.14 à 17.

³⁶IDEA Consult est un bureau de conseil indépendant, spécialisé dans les analyses économiques et les conseils stratégiques aux entreprises et aux autorités.. IDEA Consult travaille principalement sur les domaines stratégiques suivants: la compétitivité ; le management de régulation et l'innovation ; le développement des villes et régions ; le marché du travail et la politique socio-économique ; l'immobilier et le développement urbain.

³⁷ In BfP *Résultats des comptes environnementaux pour la Belgique*. Source : Environmental Protection Expenditure Accounts (EPEA) 1997-2004.

³⁸ Eurostat, Environmental accounts, Data, Environmental protection expenditure in Europe – indicators.

Pour 2004, la part des dépenses des ménages pour la protection de l'environnement dans leur consommation s'élevait à 0,61%. Pour les autorités, ce pourcentage se montait à 1,22%. Les investissements des autorités dans la protection de l'environnement représentaient 7,10% des investissements globaux publics. Les investissements des entreprises dans la protection de l'environnement représentaient 1,54% de leurs investissements globaux. Il est à noter que la part des dépenses pour la protection de l'environnement dans l'économie a légèrement augmenté entre 1997 et 2004.

Les dépenses de protection de l'environnement, tous acteurs confondus, étaient principalement consacrées aux déchets (66,3%) et à l'eau (20,6%). L'air et la biodiversité ne représentaient que respectivement 2,5% et 2,6% des dépenses. La plus grande part des investissements étaient consacrés à l'eau (55,6%) et ensuite aux déchets (26,8%), suivi par l'air (12,9%) et la biodiversité (1,6%)³⁹.

Entre 1995 et 2005, le nombre d'emplois dans les éco-industries belges a augmenté de 55.000 à 77.000, la part des éco-industries dans l'emploi total s'accroissant en conséquence de 1,5% à 2%. Durant la même période, la part du chiffre d'affaires des éco-industries belges dans la production totale de la Belgique a oscillé entre 2,2% et 2,5%. Plus de 50% du chiffre d'affaires des éco-industries belges a été réalisé dans des entreprises d'au moins 100 travailleurs. La part de ces grandes entreprises a toutefois baissé de 64% en 1995 à 56% en 2005, tandis que la part des petites entreprises (de moins de 10 travailleurs) a augmenté de 6% à 10% (durant la même période). Environ la moitié du chiffre d'affaires des éco-industries et un tiers de leurs emplois étaient attribuables à des entreprises actives dans le domaine des déchets⁴⁰.

³⁹ Source : présentation par Monsieur Guy Vandille (expert au BfP) des comptes environnementaux pour la Belgique à la sous-commission mixte « Emplois verts », le 13 mars 2009.

⁴⁰ Source : Bureau fédéral du Plan. The Belgian Environment Industry 1995-2005. WP 7-09, juin 2009

Dans ses résultats sectoriels des simulations de l'impact du Paquet « Energie-Climat » de la CE, le BfP a chiffré cet impact en pourcentage du PIB et en volume d'emploi, à l'horizon 2020, selon 4 options de recyclage des recettes publiques provenant de la mise aux enchères des quotas d'émission de CO₂ : - 0,45% du PIB et - 16.450 emplois (ou - 0,35%) en cas de non recyclage ; - 0,33% du PIB et -12.010 emplois (ou - 0,26%) en cas de recyclage partiel des revenus dans des investissements dans les bâtiments et les infrastructures ; - 0,07% du PIB et création de 20.770 emplois (soit 0,45%) en cas de recyclage mixte des revenus dans des investissements dans les bâtiments et les infrastructures d'une part et dans la réduction des cotisations patronales d'autre part ; -0,07% du PIB et création de 25.290 emplois (soit 0,55%) en cas de recyclage total des revenus dans la réduction des cotisations patronales⁴¹.

Les secteurs sont touchés différemment par ces 4 options. En termes d'emplois, seul le secteur de l'énergie est touché négativement (-0,40%) en cas de recyclage total des revenus dans la réduction des cotisations patronales par rapport au scénario de référence. Les autres secteurs accroissent leur emploi de 0,05 à 1,21% par rapport au scénario de référence⁴².

L'Agence internationale de l'Energie (AIE)

Selon l'AIE, la moyenne des dépenses en R&D en matière d'énergie renouvelable de la Belgique entre 1990 et 2006 était de moins de 0,001% du PIB, ce qui la place en queue du peloton mondial dont les pays les plus performants en la matière sont la Suisse (presque 0,014% du PIB) et le Danemark (plus de 0,012%)⁴³.

⁴¹ Source : présentation par Monsieur Francis Bossier (expert au BfP) des résultats sectoriels des simulations de l'impact du Paquet « Energie-Climat » de la Commission européenne à la sous-commission mixte « Emplois verts », le 13 mars 2009.

⁴² Source : ibidem.

⁴³ Source : AIE, 2008, Deploying Renewables : Principles for Effective Policies.

Le Conseil central de l'Economie

Dans son avis du 19 avril 2006 complémentaire à l'avis du 21 décembre 2005 relatif à l'efficacité énergétique dans le secteur du logement en Belgique⁴⁴, le CCE constatait qu'il existe un important potentiel d'emplois verts dans le secteur du logement en Belgique. Ce constat s'appuie notamment sur les éléments d'information suivants :

- le plan d'action flamand « REG huishoudens » visant à réduire les émissions de CO₂ des ménages grâce à différentes mesures. Ce plan devrait permettre de créer 44.650 emplois d'ici 2010, en particulier dans l'installation, la production, la commercialisation et la distribution des biens et services liés aux réductions de consommation énergétique ;
- le remplacement d'anciennes chaudières par des chaudières à basse température ou à condensation ⁴⁵ ;
- en supposant que le remplacement d'une ancienne chaudière requiert deux jours-homme, qu'une année-homme⁴⁶ compte 200 jours-homme et que l'on estime l'extension du marché des chaudières à 10.000 nouveaux appareils, le remplacement de 10.000 anciennes chaudières par des chaudières à basse température ou à condensation peut créer 100 années-homme de travail (c.-à-d. donner du travail à 100 personnes durant un an) ;
- la rénovation thermique⁴⁷ de l'enveloppe de la moitié du parc de logements en Belgique sur une période de 20 ans ;
- si l'on part du principe que le potentiel de rénovation s'élève à 2,5% par an (en d'autres termes, si, sur une base annuelle, 107.500 logements sont susceptibles de faire l'objet d'une rénovation thermique), on peut affirmer que la rénovation thermique de la moitié du parc de logements en Belgique (la moitié d'environ 4,3 millions d'habitations) peut créer 14.600 années-homme de travail, 13.000 pour le placement et 1.600 pour la fabrication ;
- le remplacement, par du double vitrage, de tout le simple vitrage encore présent dans les logements belges⁴⁸.

⁴⁴ Doc CCE 2006-422 DEF du 19 avril 2006.

⁴⁵ Source: Francis HANSENS, président de la section Chaudières au sol de la Collectivité du gaz et membre de la commission de gestion Optimaz.

⁴⁶ Une année-homme est l'emploi, en équivalents temps plein, qu'une activité engendre pendant un an. Exemple: si la construction d'un bureau procure du travail à 20 personnes pendant 2 ans, la construction de ce bureau crée 40 années-homme de travail.

⁴⁷ Par « rénovation thermique » (également dénommée « après isolation »), on entend l'amélioration (= l'augmentation) de la résistance thermique de toutes les parties de l'enveloppe du bâtiment (toit, murs, sols et fenêtres) pour ainsi réduire l'échange de chaleur avec l'environnement extérieur. L'isolation supplémentaire retient la chaleur à l'intérieur l'hiver et à l'extérieur l'été. Source: Lutgarde Neirinckx, présidente du CIR (Conseil d'Isolation-Isolatie Raad).

⁴⁸ Source: Georges DEVENT, conseiller auprès de la Fédération belge de l'industrie du verre.

En supposant :

- que la Belgique compte un peu plus de 4 millions de logements, dont environ 30% sont équipés de simple vitrage, plus concrètement, que la Belgique compte encore 1,2 millions de logements équipés de simple vitrage dont le vitrage moyen par logement s'élève à 20 m²,
- le remplacement du simple vitrage par du double vitrage se fait dans 10% des cas en adaptant les fenêtres existantes et dans 90% des cas en plaçant de nouvelles fenêtres,
- qu'une personne peut produire 15 m² de double vitrage en un jour,
- qu'une année-homme compte 200 jours-homme,
- qu'une semaine de travail compte 40 heures,
- qu'une personne peut placer 2,5 m² de vitrage isolant dans une nouvelle fenêtre en une heure, qu'une personne peut remplacer 0,4 m² de fenêtre en une heure,

nous pouvons dire que :

- la fabrication de double vitrage peut créer 8.000 années-homme de travail (soit 1,6 million de jours-homme),
- le placement de nouvelles fenêtres, 5.500 années-homme (soit 1,1 million de jours-homme),
- le placement impliquant l'adaptation des fenêtres existantes, 2.500 années-homme (soit 500.000 jours-homme),
- le remplacement des fenêtres (c.-à-d. l'enlèvement des anciennes fenêtres et le placement de nouvelles, qui représentent 90% des cas), plus de 3.750 années-homme (soit 750.000 jours-homme). »

2.3. Données manquantes

Pour la Belgique, il n'existe pas un état des lieux quantitatif complet et up to date des filières créatrices d'emploi ayant une plus-value environnementale et préservant la compétitivité régionale.

La raison en est qu'avec le peu de données chiffrées dont disposent actuellement les instances (comme par ex. Eurostat, l'OCDE, la DGSIE⁴⁹, la BNB, le BfP, etc.), il est impossible de quantifier ce que représentent, aujourd'hui, en Belgique, les « emplois verts » en termes d'emplois, de besoins en compétences, d'investissements, de subsides, etc.. Ces données ne permettent pas non plus de donner une idée précise de l'évolution des « emplois verts » dans le temps. Elles ne sont pas très récentes et sont incomplètes pour la plupart des secteurs.

2.4. Canevas de travail

Les Conseils esquissent ci-dessous un certain nombre d'orientations et de points qu'ils envisagent de discuter dans le cadre de leurs travaux à venir concernant les emplois verts.

2.4.1. Axes de réflexion prioritaires

En dépit de leur diversité, les définitions existantes de la notion d'emplois verts (cf. supra), indiquent néanmoins, selon les Conseils, que les différentes manières d'appréhender ladite notion s'articulent en somme autour de deux axes :

- Un premier axe distingue les emplois verts selon leur nature. Il oppose une définition stricte, laquelle ne considère comme verts que les emplois liés aux secteurs dont l'activité principale vise la protection ou l'amélioration de l'environnement, à une définition large qui regarde comme verts tous les emplois qui contribuent à réduire l'empreinte écologique d'un secteur quelles que soient ses activités.
- Un second axe différencie les emplois verts selon l'étendue des défis environnementaux appréhendés. Il regroupe d'un côté les emplois qui peuvent être considérés comme verts parce qu'ils contribuent à relever les grands défis mondiaux comme le climat, l'énergie et l'appauvrissement de la biodiversité, et, d'un autre côté, les emplois qui peuvent être considérés comme tels parce qu'ils cherchent, quelque soit le secteur concerné, à rencontrer l'ensemble des préoccupations environnementales, en ce compris les énergies renouvelables, les nouveaux matériaux écologiques, la valorisation des déchets, etc.

⁴⁹ La DGSIE = la Direction générale Statistique et Information économique (ex-INS).

Pour leur part, les Conseils entendent, dans le futur, concentrer leurs réflexions dans deux directions et ce, sans attendre l'analyse SWOT que, ci-dessous, ils appellent ardemment de leurs vœux :

- D'une part, les Conseils se proposent de concentrer leurs travaux, sur les opportunités économiques que, dans un contexte de récession, la crise climatique et la crise environnementale offrent pour notamment relancer l'activité et assurer l'approvisionnement énergétique du pays. La transition vers une économie à bas carbone qui doit impérativement s'opérer représente un potentiel significatif en termes de croissance économique et d'emplois verts, lequel doit être concrétisé, non seulement dans les secteurs éco-industriels, mais aussi dans les secteurs traditionnels, singulièrement, ceux qui sont intensifs en énergie. Concernant les secteurs éco-industriels, les Conseils entendent faire une distinction entre, d'un côté, les activités liées à la gestion de la pollution comme l'assainissement des eaux et des sols, le traitement des déchets dans une optique de protection de la santé publique et, d'un autre côté, les activités liées à la gestion des ressources : éco-conception, énergies renouvelables, etc. Les Conseils constatent en effet que le premier type d'activité - représentant environ les deux tiers de l'activité actuelle des éco-industries - va arriver progressivement à maturité, alors que le second type d'activités, représentant un tiers de l'activité actuelle des éco-industries, est, lui, en pleine croissance et offre donc le plus d'opportunités en termes de croissance et d'emplois verts. En conséquence, les Conseils se proposent de concentrer davantage leurs travaux à venir sur ces nouveaux types d'activités : prégnantes pour l'économie, ces activités inédites constituent autant d'opportunités qu'il importe d'optimiser.
- De façon parallèle, les Conseils souhaitent mesurer aussi correctement que possible l'ampleur et la nature des risques que la transition écologique fait peser sur l'économie nationale, notamment en raison de la spécificité de sa structure industrielle, laquelle est aussi profondément insérée dans un contexte international évolutif qui sera lui-même fortement influencé par le même phénomène de dé carbonisation et l'orientation singulière des politiques climatiques, énergétiques et environnementales mises en œuvre, pour ce faire, dans les autres pays. Cette réflexion a notamment pour objectif de déceler comment préserver et renforcer la compétitivité de l'économie belge en mettant au clair les conditions nécessaires pour que l'activité économique nationale s'inscrive, au niveau international, dans un « level playing field » qui garantisse au mieux cette position concurrentielle. Les Conseils précisent toutefois que, au regard des évolutions climatiques, environnementales et énergétiques à l'œuvre, cet objectif ne peut en aucun cas servir de prétexte pour adopter une attitude attentiste et s'installer ainsi dans l'une ou l'autre forme d'immobilisme : les menaces qui seront ainsi identifiées doivent, au contraire, être le point de départ pour la mise au clair de solutions créatives pour les neutraliser au mieux. A cet égard, les Conseils soulignent d'ailleurs que, dans le contexte de la mondialisation et des risques de délocalisation qu'il comporte, la durabilité écologique des divers secteurs d'activités économiques constitue, en Belgique et en Europe, un vecteur crucial de leur compétitivité.

2.4.2. Analyse SWOT

Pour combler le manque de données sur les emplois verts en Belgique qu'ils ont mis en lumière plus haut dans le présent avis et identifier avec précision les activités émergentes liées sur lesquelles ils souhaitent se focaliser, les Conseils estiment que la construction préalable d'une connaissance approfondie et appropriée dans ce domaine neuf s'impose.

Dans cet esprit, ils ont, dès le mois de mars, fait part au gouvernement fédéral de l'importance cardinale que revêt, pour eux, la constitution d'un tel savoir de base et du fait que l'élaboration de ce savoir passe prioritairement, aux yeux des interlocuteurs sociaux, par la réalisation, dans les plus brefs délais possibles, d'une analyse SWOT (« Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats ») robuste et fiable concernant l'emploi vert en Belgique. Dans cette optique, les interlocuteurs sociaux ont fait valoir auprès du gouvernement fédéral, la nécessité, pour celui-ci, de dégager aussitôt que possible les moyens financiers indispensables pour que cette analyse puisse être réalisée rapidement en recourant à la pleine expertise technique qu'elle requiert.

Les Conseils notent dès lors avec satisfaction que dans un courrier en date du 8 mai 2009, le Ministre du Climat et de l'Energie, Monsieur Paul MAGNETTE, leur a fait savoir qu'il partage le souci des interlocuteurs sociaux de constituer une telle base de connaissance robuste et fiable pour stimuler les créations d'emplois verts qu'il regarde comme un axe prioritaire de la politique de relance qu'il souhaite défendre. "Je suis en effet persuadé, écrit le Ministre MAGNETTE à ce propos, qu'une étude de ce genre complètera de façon utile les données actuellement disponibles et permettra au gouvernement de fonder ses choix sur base des meilleures connaissances possibles". Les Conseils notent encore que, dans son courrier, le Ministre s'engage à faire tout ce qui est en son pouvoir pour trouver, dans les délais les plus brefs, une source de financement pour la réalisation de l'étude SWOT demandée par les interlocuteurs sociaux et que, dans ce but, il s'est adressé à la Ministre de la Politique scientifique, Madame Sabine LARUELLE.

Les Conseils prennent acte de ces engagements et demandent aux responsables politiques concernés de faire le nécessaire pour les concrétiser d'urgence de manière à pouvoir mettre les premiers résultats de l'analyse SWOT à leur disposition pour le début de décembre 2009. Dans cette perspective, ils font néanmoins d'ores et déjà savoir que pour garantir le bon déroulement de cette analyse SWOT et optimiser ses résultats, il leur paraît indispensable que celle-ci fasse, dès le départ l'objet d'un suivi systématique par un comité de pilotage. Selon les Conseils, la composition et le rôle de ce comité pourrait utilement s'inspirer d'expériences étrangères similaires. A titre d'exemple, ils songent à ce propos à certaines instances mises en place en France et en Espagne.

En France, la mission du Comité stratégique des éco-industries (COSEI)⁵⁰ consiste à identifier des mesures ciblées, déclinées en plans d'actions, permettant au gouvernement français de faire en sorte que les nouveaux enjeux en termes de respect de l'environnement se transforment en opportunités de construire en France des filières industrielles durables. Cette mission vise plus précisément à : (1) dresser un état des lieux et faire une analyse des points forts, des points faibles, des opportunités et des menaces permettant de situer l'industrie française par rapport à la concurrence mondiale, (2) identifier les différents secteurs industriels et les différentes technologies pour lesquels la France présente les meilleures perspectives de croissance et de potentiel d'exportations, (3) apprécier les perspectives de croissance de chacun des marchés étudiés, notamment les segments à forte croissance en valeur et en emploi sur lesquels les entreprises françaises doivent se concentrer afin de maximiser la valeur ajoutée créée sur le territoire national par ces activités, (4) proposer des axes d'action de l'Etat pour le développement des éco-industries (aides à la R&D, normalisation, réglementation, fiscalité, formation de ressources humaines qualifiées et adaptées aux marchés, propriété intellectuelle, etc.). Une des mesures proposées par le COSEI et retenue par le gouvernement qui a créé le COSEI est la définition d'un référentiel des éco-activités afin, notamment, de connaître et structurer le secteur et permettre la mise en place d'un tableau de bord de suivi semestriel des activités des éco-industries.

Les Conseils rappellent, par ailleurs, que, en Espagne, le Pacte national espagnol a créé des instances de dialogue interprofessionnel et sectoriel sur l'adaptation au changement climatique et sur les actions de réduction de gaz à effet de serre en vue d'arriver à des accords cadre. Des tables rondes de dialogue sectoriel ont été instituées en 2005 à cet effet dans sept secteurs (la production d'électricité, le raffinage de pétrole, la sidérurgie, le ciment et les chaux, le verre, la céramique, la pâte à papier), assistés financièrement et logistiquement par l'État et les autorités publiques régionales.

Soucieux de ne pas susciter la création de nouvelles instances, les Conseils sont d'avis que, quelque soit sa composition et le modèle dont le ou les commanditaires de l'analyse SWOT s'inspireront, les interlocuteurs sociaux en général et, plus particulièrement, leurs représentants au sein de la Sous-commission mixte « Emplois verts » du Conseil central de l'économie et du Conseil national du travail doivent être membres du comité de pilotage qui sera mis sur pied.

⁵⁰ Le COSEI a été installé, le 10 juillet 2008, dans le cadre du lancement du plan stratégique « ECOTECH 2012 » en faveur du développement des éco-industries par Luc Chatel, secrétaire d'Etat chargé de l'industrie et de la consommation, et Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'Etat à l'écologie.

2.4.3. Thèmes de réflexion importants liés aux emplois verts.

Les Conseils soulignent que les défis écologiques - énergétiques, climatiques et environnementaux - imposent et imposeront à l'avenir une réforme profonde de la nature et l'objet des activités du tissu socioéconomique de nos sociétés. Dans cette perspective, les Conseils se proposent de mettre au programme de leurs travaux en matière d'emplois verts, les thèmes suivants :

- Compétitivité ;
- (éco)-innovation ;
- formation au sens large ;
- mobilité ;
- recherche/développement ;
- soutien aux exportations ;
- soutien aux investissements.

2.4.4. Affectation des recettes de la vente des quotas d'émission aux industries

Les Conseils notent que le Bureau fédéral du Plan estime que les recettes de la vente aux enchères des permis d'émissions de CO₂ rapporteront chaque année entre 500 millions et 1 milliard d'euros à l'Etat fédéral belge et à ses entités fédérées. Ils estiment qu'un tel volant financier doit, dans le contexte d'une réflexion portant sur les mesures à prendre pour stimuler la création d'emplois verts, faire également l'objet d'un débat entre interlocuteurs sociaux. A ce stade, les Conseils font savoir qu'ils rassemblent et s'informent sur les diverses pistes existantes en la matière.

Dans cette perspective, les Conseils ont, le 9 avril 2009, adressé au Bureau fédéral du Plan une double demande : (1) obtenir une évaluation des conséquences, par secteur, d'une augmentation des dépenses en R&D pour la valeur ajoutée et l'emploi de ce même secteur et (2) une évaluation, par secteur, de l'impact du Paquet Climat-Energie de la Commission européenne sur l'emploi et l'activité économique (le niveau de production) dans le cas où les revenus de la vente aux enchères des droits d'émission de CO₂ sont investis totalement ou en partie dans la R&D. Dans un courrier en date du 12 mai 2009, le Commissaire au Plan a, en réponse à cette requête, souligné le caractère complexe d'une telle simulation mais en précisant que le modèle NEMESIS constitue néanmoins un outil privilégié pour étudier les impacts macro sectoriels des dépenses en R&D. Ce modèle prend, en effet, en compte l'interaction entre la mise en œuvre du Paquet Energie-Climat de la Commission européenne avec des investissements en R&D stimulant le développement de technologies moins intensives en carbone et en énergie. Le Commissaire au Plan a toutefois précisé qu'une nouvelle version du modèle NEMESIS est en cours, que celle-ci ne sera opérationnelle que dans quelques mois et qu'il envisage dès lors, sur un horizon de temps plus long, d'offrir aux interlocuteurs sociaux la possibilité de suivre les progrès de la recherche en la matière. Les Conseils prennent acte du fait qu'il ne sera donc pas possible de produire, dans un délai de quelques mois, une étude robuste sur la question posée par les interlocuteurs sociaux tout en précisant que réside là une des raisons pour lesquelles, comme ils l'ont précisé plus haut, la problématique des emplois représente un travail de longue haleine qui doit évoluer dans le long terme.

2.4.5. Faire progresser la thématique des emplois verts au niveau européen

Les Conseils notent que les emplois verts constituent une problématique qui se développe considérablement au niveau international, en particulier au niveau de l'Union européenne comme en atteste, par exemple, le « Restructuring forum : impact of climate change on employment » organisé les 22 et 23 juin par la Commission européenne (en particulier les DG « Emploi » et « Environnement ») . Ils notent également que, dans sa demande d'avis, la Ministre de l'Emploi et de l'Egalité des chances signale que les emplois verts seront une priorité de la Présidence belge de l'Union européenne au cours du second semestre 2010.

Afin de venir en soutien des négociateurs belges qui auront à prendre position au niveau européen à ce sujet, les Conseils se proposent dès lors également d'examiner les divers projets qui émergent en la matière au niveau européen afin, notamment, de voir, par rapport aux thèmes de réflexion qu'il ont énumérés plus haut, ceux qui, à leurs yeux, apparaissent comme importants mais insuffisamment aboutis.

Annexe : Bonnes pratiques

Les exemples de bonnes pratiques qui figurent ci-dessous ont été consignés pour mémoire afin de nourrir les débats qui ont abouti au présent avis.

L'Organisation internationale du travail a mis en ligne un site consacré à la formation aux emplois verts « The Green Jobs Training Site »⁵¹. Ce site est une plateforme de partage des connaissances sur les liens existant entre les changements et transitions climatiques et environnementaux d'une part, et le monde du travail d'autre part. Il met en évidence des exemples de la manière dont les entreprises, les travailleurs et les gouvernements contribuent à des modes de consommations et de production plus verts, par le biais des emplois verts. Des cours de l'OIT sur les emplois verts y sont également dispensés en ligne⁵².

Le Royaume-Uni⁵³ a mis en œuvre un programme de formation relative aux emplois verts pour les demandeurs d'emploi, qui se combine avec un taux de 30% de mise au travail effectif dans des emplois verts. Le programme vise à constituer des réserves de recrutement dans la perspective de la création d'emplois verts dans le domaine du développement durable, des énergies renouvelables, de la production d'énergie soutenable, aménagement du territoire, etc. Il a été implémenté début 2009 dans le cadre du programme "Human Research Development" 2007-2013 et cible 7.000 sans emplois, avec un budget de 94 millions d'Euros.

Le gouvernement irlandais⁵⁴ a annoncé le 28 janvier 2009 qu'il allait implémenter un « Framework for Stabilisation, Social Solidarity and Economic Renewal ». Ce cadre met l'accent sur la nécessité de soutenir les personnes qui ont perdu leur emploi. Cela consisterait, entre autres, en la mise en place de cours sur les énergies renouvelables et les technologies vertes.

⁵¹ GPC PROJECT: Global Policy Coherence 2009. <http://greenjobs.itcilo.org/>.

⁵² <http://www.ilo.org/integration/themes/greenjobs/lang--en/index.htm>.

⁵³ First preliminary Assessment of employment and social policies to soften the impact of the crisis *Note for the attention of the Economic Policy Committee*, Commission Européenne – DG affaires économiques et financières (06/04/2009 ECFIN/B3/GC-FP/D (2009) REP/ 51628).

⁵⁴ Ibidem.

Aux Etats-Unis, diverses initiatives voient le jour, qui concilient création d'emplois, protection de la santé et de l'environnement ainsi que la cohésion sociale. Par exemple⁵⁵, dans la baie de San Francisco, une municipalité expérimente un programme de lutte contre le chômage par la création de « green jobs », financés notamment par une taxe professionnelle de manière à assujettir les installations d'industries lourdes et polluantes, dont les riverains souffrent d'asthme, au nom de la justice environnementale, en compensation de cet « éco-apartheid ». Des laboratoires d'emplois verts et sociaux sont mis sur pied en partenariat avec des entreprises, par exemple des fabricants de panneaux solaires, afin de former des installateurs locaux et atteindre une puissance de 5 megawatts d'énergie solaire dans la ville d'ici à 2010. Les installateurs formés effectuent les travaux gratuitement. Les habitants bénéficient de prêts à taux zéro, couverts par les économies réalisées sur leur facture d'électricité.

⁵⁵ Source : Actu-Environnement.com - 24/04/2009.